

Château de Ségure
65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 2017-81 B

Séance du 7 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept juin, à 18H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion la mairie de Loudenvielle, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Absents excusés : DUBERNARD Alain, ROTGE Gilbert

Nombre de membres en
exercice :

10

Qui ont pris part à la
délibération

7

Votes pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :
30 mai 2017

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire de la nécessité de signer un avenant pour modification de partenaire concernant la convention tripartite de partenariat entre SIVOM Vallée d'Aure (CCHVA) – CCAL (SMVAL) – Electricité de France, concernant l'animation de l'espace visite de la centrale hydroélectrique de Saint Lary Soulan.

Maryse BEYRIE Présidente du SIVOM Vallée d'Aure cosignataire de cette convention, ne prend pas part au vote.

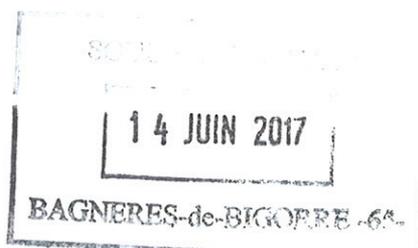
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau Communautaire :

- Approuve la modification de cette convention ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération

OBJET : Avenant à la convention tripartite de partenariat entre SIVOM Vallée d'Aure - CCAL - EDF

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU